



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00788

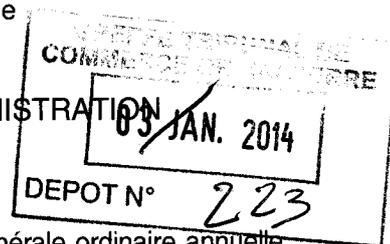
Numéro SIREN : 672 006 483

Nom ou dénomination : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2014 sous le numéro de dépôt 223

PricewaterhouseCoopers Audit
Société anonyme au capital de 2 510 460 euros
Siège Social : 63, rue de Villiers 92 200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 672 006 483

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 DECEMBRE 2013



L'an deux mille treize, le vendredi vingt décembre, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle, les administrateurs de la Société se sont réunis au siège social.

.....

Monsieur Etienne Boris prend la parole et expose au Conseil qu'il n'est pas candidat au renouvellement de ses fonctions de Président-Directeur Général de la Société. Monsieur Jean-Christophe Georghiou propose sa candidature auxdites fonctions et de maintenir le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et de désigner Monsieur Jean-Christophe Georghiou en qualité de nouveau Président-Directeur Général de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Le Conseil d'administration décide qu'indépendamment du remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement, le Président-Directeur Général ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, ainsi que les pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, Monsieur Jean-Christophe Georghiou, Président-Directeur Général, disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

.....

Extrait certifié

Jean-Christophe Georghiou

Président-Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'J' followed by a horizontal line extending to the right.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 DECEMBRE 2013

.....
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Auberty vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Bertier vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Charron vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-François Châtel vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et constaté que le mandat d'administrateur de Madame Françoise Bel (nom d'usage Garnier) vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Morin vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Perrier vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Yan Ricaud vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Riou vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Edouard Sattler vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Serge Villepelet vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Etienne Boris vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler son mandat pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Pierre Clavié, en qualité de nouvel administrateur pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2014 appelée à statuer sur les comptes clos le 30 juin 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Jean-Christophe Georghiou, en qualité de nouvel administrateur pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2014 appelée à statuer sur les comptes clos le 30 juin 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer Madame Dominique Ménard, en qualité de nouvel administrateur pour une durée d'un an, soit jusqu' à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2014 appelée à statuer sur les comptes clos le 30 juin 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

Extrait certifié conforme

Jean-Christophe Georghiou

Président Directeur Général

